

Invitation à tous les parents d'élèves à besoins particuliers

Si... votre enfant éprouve des difficultés d'apprentissage;

Ou... qu'il éprouve des difficultés d'adaptation;

Ou... que votre enfant a un handicap intellectuel, physique, organique ou sensoriel;

ET...que votre enfant a un plan d'intervention;

Alors le Comité consultatif des services aux élèves HDAA vous concerne!

Chers parents,

La réussite scolaire des élèves étant l'une de nos principales priorités, elle sera au cœur des prochaines discussions et actions qui seront posées lors de la prochaine année scolaire. En tant que parents, nous devons continuer d'être vigilants afin que nos enfants reçoivent une formation de qualité et adaptée à leurs besoins. Donner notre avis et nous faire entendre deviennent d'une importance capitale!

Le comité est le porte-parole des parents d'élèves à besoins particuliers au sein du Centre de services scolaire de Laval. À quoi il sert ? Le rôle principal attribué au comité consultatif des services aux EHDAA par la Loi sur l'instruction publique est de donner son avis au Centre de services scolaire de Laval sur différents sujets dont : la politique d'organisation des services éducatifs aux élèves HDAA, l'affectation des ressources financières pour les services à ces élèves, ainsi que l'application du plan d'intervention adapté aux besoins de ces élèves.

Il est important de préciser que le comité (CCSEHDAA) regroupe autour d'une même table tous les partenaires œuvrant auprès des élèves HDAA. On y trouve des parents d'élèves HDAA, un représentant de la direction générale et un représentant de chacune des catégories suivantes : directions d'école, enseignants, personnel professionnel, personnel de soutien et organismes externes. Les parents forment la majorité des membres du comité.

Si vous êtes parent ou tuteur d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, vous êtes invités à l'assemblée générale du comité (CCSEHDAA) du Centre de services scolaire de Laval qui se tiendra :

Le lundi 25 septembre 2023 à 19 h Centre administratif – Salle 203

Cette soirée vous permettra d'en apprendre davantage sur ce comité, ses réalisations, ainsi que son plan d'action 2023-2024. C'est lors de cette assemblée que les membres du comité sont élus pour l'année scolaire en cours.

Si vous désirez assister à la rencontre, vous devez obligatoirement vous inscrire au plus tard mercredi le 20 septembre, en remplissant le formulaire disponible en cliquant sur le lien :

Assemblée générale CCSEHDAA - 2023-2024

Au plaisir de vous rencontrer à cette assemblée.

Alexandre Poulin

Président du CCSEHDAA



955, boul. Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7S 1M5 Téléphone : 450 662-7000 P 1597 www.cslaval.qc.ca/ccsehdaa

ccsehdaa@cslaval.qc.ca

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

S'impliquer pour les élèves à besoins particuliers, ça fait une différence!

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU CCSEHDAA 25 septembre 2023 à 19h Vidéoconférence

PROJET D'ORDRE DU JOUR

Prendre note qu'à la fin de cette assemblée générale, les membres tiendront leur première séance de l'année scolaire 2023-2024

		Accueil 19 h	
19 h 00	1.	Constatation du quorum et ouverture de la séance;	2 minutes Information
19 h 02	2.	Désignation d'un ou d'une secrétaire d'assemblée ;	3 minutes Décision
19 h 05	3.	Lecture et adoption de l'ordre du jour du 25 septembre 2023 ;	2 minutes Décision
19 h 07	4.	Adoption du procès-verbal du 26 septembre 2022 ;	3 minutes Décision
19 h 10	5.	Présentation du rapport annuel 2022-2023 et des priorités 2023-2024 ;	20 minutes Information
19 h 30	6.	Présentation du rôle et des responsabilités des membres parents du CCSEHDAA ;	10 minutes Information
19 h 40	7.	Questions du public ;	10 minutes Information
19 h 50	8.	Désignation des officiers d'élections :	5 minutes Décision
		8.1. Nomination d'une présidence d'élection ;	
19 h 55	9.	8.2. Nomination d'un ou d'une secrétaire d'élection ;	
		8.3. Nomination de deux scrutateurs.	
		Désignation des membres parents 2023-2024 :	20 minutes Décision
		9.1. Procédure d'élection ;	
		9.2. Mise en candidature ;	
		9.3. Désignation des membres parents.	
20 h 15	10.	Levée de la séance.	1 minute Décision
		Fin de la rencontre	

